



SYNTHÈSE

TURQUIE. LES POURSUITES ENGAGÉES CONTRE 11 DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Les poursuites engagées aux termes de la législation antiterroriste contre des défenseurs des droits humains de premier plan, dont la directrice d'Amnesty International Turquie, İdil Eser, et son président, Taner Kılıç, font suite à une descente de police survenue le 5 juillet 2017 lors d'un banal atelier de formation aux droits humains sur l'île de Büyükada, près d'Istanbul. Ces poursuites reposent uniquement sur le travail en faveur des droits humains mené par les personnes arrêtées et témoignent d'une grave escalade des attaques gouvernementales contre les organisations de la société civile en Turquie.

Les arrestations

La police a arrêté 10 défenseurs des droits humains qui participaient à l'atelier de Büyükada ; elle a refusé pendant plus de 24 heures de révéler où ils se trouvaient et de les autoriser à entrer en contact avec un avocat, en violation de la loi turque. Ces personnes sont restées en garde à vue pendant 13 jours, jusqu'à ce que le procureur demande leur placement en détention provisoire au motif qu'elles auraient aidé une organisation terroriste, citant leur participation à l'atelier et leurs autres activités en faveur des droits humains. Le procureur a justifié leur placement en détention par les motifs classiques : « solidité des preuves, gravité du crime, nécessité de protéger les éléments de preuve de toute atteinte, et risque de fuite ».

Le 18 juillet, six des dix accusés ont été placés en détention provisoire :

İdil Eser	directrice d'Amnesty International Turquie
Günal Kurşun	membre de l'association Human Rights Agenda et membre fondateur d'Amnesty International Turquie
Özlem Dalkıran	membre de l'organisation Citizens' Assembly et membre fondatrice d'Amnesty International Turquie
Veli Acu	membre de l'association Human Rights Agenda
Ali Gharavi	ressortissant suédois, consultant en stratégie numérique et bien-être
Peter Steudtner	ressortissant allemand, consultant en communication non violente, stratégie numérique et bien-être



Le procureur a contesté la décision du tribunal de libérer les quatre autres :

Nalan Erkem	avocate, membre de l'organisation Citizens' Assembly
İlknur Üstün	membre de la Coalition des femmes
Şeyhmus Özbekli	avocat, membre de l'Initiative pour les droits
Nejat Taştan	membre de l'Association pour le contrôle de l'égalité des droits

Nalan et İlknur ont été placées en détention provisoire le 21 juillet à la suite de l'objection du procureur, tandis que Nejat et Şeyhmus ont été maintenus en liberté sous caution. Le 17 octobre 2017, le tribunal a validé les mises en accusation dans cette affaire et a maintenu les accusés en détention provisoire, affirmant que cette mesure était à la fois légitime et proportionnelle, conformément à la Convention européenne des droits de l'homme. Les huit accusés incarcérés se trouvent toujours derrière les barreaux – sept à Silivri, près d'Istanbul, dans la prison de plus haute sécurité de Turquie, et une (İlknur) à la prison de Sincan, à Ankara.

Taner Kılıç, président d'Amnesty International Turquie, n'était pas concerné par l'enquête au départ mais a été ajouté à l'acte d'accusation par le procureur et sera jugé aux côtés des 10 autres accusés. Au moment où s'est tenu l'atelier de Büyükada, il se trouvait en prison. Il avait été arrêté le 6 juin et placé en détention provisoire le 9 juin par un tribunal d'İzmir pour « appartenance à l'organisation terroriste Fethullah Gülen ». Il sera jugé pour ce chef d'inculpation, ainsi que poursuivi dans l'affaire de Büyükada (voir la synthèse consacrée spécifiquement à l'affaire d'İzmir).

La campagne de dénigrement dans les médias

À compter de l'arrestation des défenseurs des droits humains, et pendant les six semaines qui ont suivi, une campagne de dénigrement a été menée sans relâche dans les médias pro gouvernementaux. Elle a été clairement alimentée par des informations fournies par des personnes participant à l'enquête : par exemple, les médias ont été informés, par des sources non identifiées, de ce qui avait été trouvé lors des perquisitions et de ce que les policiers auraient vu lors de la descente de police. Ces articles sont devenus de plus en plus tapageurs, s'appesantissant sur les accusations fantaisistes énoncées dans la demande de placement en détention provisoire, qui allaient de l'incitation à « un soulèvement du type de celui du parc Gezi » à la collusion avec des gouvernements étrangers en passant par la « volonté de diviser le pays » et l'« espionnage ». À partir de la mi-août, cependant, cette campagne s'est arrêtée, et plusieurs articles s'interrogeant sur le bien-fondé des accusations portées contre les défenseurs des droits humains sont parus dans la presse, y compris dans certains médias pro gouvernementaux.



Les charges

Comme la plupart des informations figurant dans l'acte d'accusation, les charges sont présentées de manière ambiguë. Dans sa demande de placement en détention provisoire, le procureur avait déjà fait allusion à plusieurs reprises au soutien à des organisations terroristes. Dans l'acte d'accusation rendu public par la suite, il écrit :

« ... Au vu [des éléments de preuve] et considérant que les suspects ont le pouvoir d'influencer la société civile du fait de leurs domaines d'activité et de leurs contacts avec des organisations terroristes, il apparaît que les suspects, à l'exception de Taner Kılıç, ont organisé des activités et des réunions sur les méthodes et tactiques adoptées par des organisations terroristes, qui sont aussi cruciales pour la poursuite de leurs activités ; ont organisé des réunions et activités visant à générer des mouvements susceptibles de donner lieu à un chaos social comme celui du parc Gezi en juin 2013, menaçant l'ordre public avec des actes de violence et organisé semble-t-il par des organisations de la société civile avec le soutien d'organisations terroristes, dans la droite ligne des objectifs des organisations terroristes, qui jouent un rôle de sous-traitants dans les activités internationales visant l'Ordre constitutionnel et la paix publique dans notre pays ; et ont agi dans l'intention d'aider les organisations terroristes avec lesquelles ils sont liés. Quant aux deux suspects de nationalité étrangère, compte tenu de leur poste actuel et de leurs liens avec notre pays, ils ne peuvent pas être considérés comme ayant agi avec une autre intention que celle mentionnée ci-dessus. On peut donc conclure que les suspects ont commis l'infraction d'avoir aidé les organisations terroristes armées (FETÖ/PDY, PKK/KCK et DHKP/C). » [Le mouvement Fethullah Gülen, le Parti des travailleurs du Kurdistan/Groupe des communautés du Kurdistan et le Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple]

Dans sa demande de placement en détention provisoire et dans l'acte d'accusation lui-même, le procureur cite l'article 220/6 du Code pénal. Cet article ne traite pas de l'aide à une organisation terroriste, mais du fait de « commettre un crime au nom d'une organisation terroriste armée », infraction dont l'auteur est passible, au même titre que les membres d'une organisation terroriste, d'une peine maximale de 10 ans de prison, pouvant être prolongée de cinq ans en cas de circonstances aggravantes, soit 15 ans au total. Dans l'acte d'accusation, le procureur cite en outre l'article 314/2 du Code pénal, qui concerne l'« appartenance à une organisation terroriste ».

Dans son dernier document en date du 17 octobre, par lequel il valide l'acte d'accusation, le tribunal ne cite que l'infraction la plus grave, à savoir l'« appartenance à une organisation terroriste ». Si les deux infractions sont passibles de la même peine maximale (15 ans d'emprisonnement), l'accusation d'appartenance est plus grave et,



dans les faits, les condamnations au titre de l'article 314/2 sont souvent de six à sept ans d'emprisonnement, contre deux fois moins pour celles prononcées en vertu de l'article 220/6.

Le tribunal peut encore modifier les chefs d'inculpation, mais pour l'instant il semble que les défenseurs des droits humains seront jugés pour « appartenance à une organisation terroriste ». Les avocats de la défense soulèveront cette question lors de la première audience du procès, prévue le 25 octobre devant la 35^e cour pénale spéciale d'Istanbul.

Une enquête a aussi été ouverte pour espionnage et financement du terrorisme. Les investigations sur ces deux accusations ont été séparées du reste de l'affaire mais pas abandonnées. Elles ne font pas partie des poursuites pénales engagées actuellement.

Les accusations

Les avocats de la défense ont découvert le contenu de l'acte d'accusation quand il a été divulgué par la presse le 8 octobre 2017. Les accusations qu'il contient sont quasiment identiques à celles présentées lors de l'audience de mise en examen presque trois mois plus tôt, le 18 juillet. Les défenseurs des droits humains sont principalement accusés d'avoir participé à l'atelier « secret » de Büyükada et d'entretenir des liens avec des organisations terroristes du fait de leurs activités en faveur des droits humains.

L'acte d'accusation accorde une place plus importante aux activités d'Amnesty International, et le président d'Amnesty International Turquie, Taner Kılıç, a été ajouté à la liste des accusés. Le tribunal a officiellement validé cet acte d'accusation le 17 octobre.

Participation à l'atelier de Büyükada

Dans l'acte d'accusation, tous les défenseurs des droits humains visés dans cette affaire (sauf Taner Kılıç) sont accusés d'avoir :

*« ... organisé sans préavis une réunion, qu'ils qualifient d'"atelier", le 5 juillet 2017 dans le district d'Adalar, à Istanbul ; selon le témoignage du "témoin secret n° 1" recueilli par le bureau du procureur général d'Adalar le 5 juillet 2017 et le témoignage d'Ahmet Tunç Tunçten recueilli par la Direction de la sécurité du district d'Adalar le 6 juillet 2017, et d'après leur identification des suspects, ceux-ci ont discuté de sujets sans rapport avec les domaines d'activité de leurs organisations, notamment d'activités clandestines d'organisations terroristes, telles que **la possibilité pour les participants de se faire confisquer leur téléphone portable par la police, la manière de sécuriser les***



informations stockées dans un téléphone portable même si celui-ci est saisi par la police, la manière d'empêcher les policiers ou d'autres personnes d'accéder à ces informations, la façon de les crypter ; une personne qui participait à la réunion a indiqué que la saisie de son ordinateur par la police signifierait la fin pour beaucoup d'autres personnes ; les participants étaient tous très inquiets à l'idée que la police puisse saisir leurs appareils électroniques ; »

Pour tenter d'étayer les affirmations selon lesquelles l'atelier était secret et destiné en partie à empêcher la police et d'autres d'obtenir des informations depuis les téléphones portables, le procureur indique que certains des défenseurs des droits humains ont refusé de donner leur mot de passe aux policiers. Aucune autre accusation ni justification concernant l'atelier ne figure dans l'acte d'accusation.

Explication : loin d'être secret ou criminel, l'atelier de formation a été organisé à l'initiative de la Plateforme conjointe pour les droits humains (IHOP), réseau turc d'organisations de défense des droits humains comprenant Amnesty International Turquie, Citizen's Assembly, l'association Human Rights Agenda et l'Association de défense des droits humains. Outre des membres et des employés de ces quatre organisations, l'atelier accueillait des participants d'autres initiatives et organisations relatives aux droits humains. La décision d'organiser un atelier de renforcement des capacités des défenseurs des droits humains sur la maîtrise des outils numériques et la sécurité dans ce domaine, ainsi que de les doter d'outils pour gérer leur stress et préserver leur bien-être, leur résilience et leur efficacité dans le contexte de détérioration de la situation des droits humains en Turquie, a été prise lors d'une réunion de la Plateforme conjointe en avril 2017. Ce type de formation est courant chez les ONG à travers le monde. En effet, la sécurité numérique est une préoccupation pour la plupart des organisations de nos jours, qu'elles soient commerciales, gouvernementales ou à but non lucratif. Il n'y a rien de surprenant à ce que les ONG turques ressentent elles aussi le besoin de mieux connaître les tendances dans ce domaine et les mesures à prendre pour stocker des données en toute sécurité. Cet atelier était tout sauf secret : l'information avait été largement diffusée au sein de la communauté des défenseurs des droits humains et les invitations avaient été distribuées largement et acceptées en fonction des disponibilités des uns et des autres. Deux animateurs, Ali Gharavi et Peter Steudtner, avaient été choisis pour aider à animer cet atelier. Tous deux ont une grande expérience dans les deux principaux domaines abordés : la gestion du stress et la sécurité numérique. L'île de Büyükkada, une des îles des Princes, a été choisie pour sa proximité avec les principaux réseaux de transports d'Istanbul, pour son côté pratique sur le plan logistique et pour l'atmosphère détendue qui y règne.



Certes, cet atelier n'était pas public (il n'était ouvert qu'aux personnes invitées), mais il n'était pas non plus « secret » comme l'ont largement affirmé les médias pro gouvernementaux : un hôtel avait été réservé, la salle où se tenait l'atelier était une structure vitrée près de la piscine, la porte est restée ouverte, permettant à quiconque d'entendre ce qui se disait et de voir les participants, et les interprètes ont été recrutés par le biais d'un réseau de professionnels de la traduction et n'étaient pas connus des organisateurs. De toute évidence, rien de tout cela ne suggère une quelconque tentative de travailler dans le secret, ni d'organiser un soulèvement ou de chercher à provoquer le « chaos ».

Les défenseurs des droits humains poursuivis (dans l'ordre où ils apparaissent sur l'acte d'accusation)

İdil Eser (en détention provisoire depuis le 18 juillet 2017 à la prison de Silivri)

Militante et traductrice indépendante, İdil Eser est depuis 2016 directrice d'Amnesty International Turquie. Elle a écrit et publié un livre sur le développement mondial et les forces du marché (*Global Development and Market Forces*). Elle a occupé plusieurs postes de direction au sein d'organisations non gouvernementales, telles que la Fondation turque pour l'histoire et l'organisation Citizens' Assembly (alors appelée Helsinki Citizens' Assembly).

İdil Eser a été arrêtée en raison de documents trouvés sur son téléphone, sa tablette et son ordinateur, tous étant liés à son travail pour Amnesty International. Parmi les « éléments de preuve » retenus contre İdil Eser figurent des documents rédigés par le Secrétariat international d'Amnesty International et des documents d'Amnesty International publiés avant même qu'elle n'ait commencé à travailler pour l'organisation en 2016. Aucun des éléments ne constitue une preuve d'activités criminelles. Les éléments retenus pour accuser İdil Eser sont les suivants :

1. Des documents à propos de Semih Özakça et Nuriye Gülmen, un enseignant et une universitaire actuellement emprisonnés qui ont entamé une grève de la faim pour protester contre leur licenciement.
Explication : Amnesty International a publié une action urgente demandant leur libération. Ces accusations sont destinées à établir un lien entre İdil Eser et le DHKP-C (Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple), un groupe armé de gauche dont les autorités accusent Semih Özakça et Nuriye Gülmen d'être membres.
2. Une capture d'écran d'un échange entre une personne affirmant avoir fait partie du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) et avoir été médecin pour les



forces de la guérilla et demandant si ces antécédents pourraient poser problème pour devenir membre d'Amnesty International.

Explication : la personne qui était alors responsable des communications numériques avait fait une capture d'écran d'un message reçu sur la page Facebook d'Amnesty International Turquie et l'avait envoyée à İdil Eser en lui demandant s'il fallait y répondre. İdil Eser lui avait indiqué qu'il s'agissait clairement d'un faux profil et qu'il ne fallait pas répondre au message. L'objectif de ce document est d'essayer d'établir un lien entre İdil Eser et le PKK.

3. Des documents adressés à l'ambassade de Corée du Sud à Ankara et demandant de mettre fin aux exportations de gaz lacrymogène vers la Turquie.

Explication : ces documents font partie d'une campagne menée par Amnesty International Turquie après les manifestations du parc Gezi en 2013, lors desquelles du gaz lacrymogène avait été utilisé régulièrement et sans discernement pour disperser les manifestants, bafouant ainsi leurs droits humains. İdil Eser n'était même pas employée par Amnesty International Turquie à cette époque ; elle n'a rejoint l'organisation que trois ans plus tard.

4. İdil Eser a communiqué avec Taner Kılıç, le président d'Amnesty International Turquie emprisonné parce qu'il est accusé à tort d'avoir téléchargé et utilisé ByLock, une application de messagerie cryptée.

Explication : il est naturel que la directrice d'Amnesty International Turquie s'entretienne régulièrement avec le président d'Amnesty International Turquie. Il s'agit d'une tentative d'établir un lien entre İdil Eser et l'« organisation terroriste Fethullah Gülen » (FETÖ).

5. Un document à propos de la campagne en faveur de Hakan Yaman contenant les noms et numéros de téléphone de personnes célèbres ayant contribué à une vidéo, avec une note indiquant « **Merci de ne partager ce document avec personne et de ne pas le laisser sur votre ordinateur ou votre bureau** ».

Explication : le document contient les coordonnées de personnes ayant participé à une vidéo et doit donc rester confidentiel.

6. Un document intitulé *The PM's words are only enflaming the violence*, à propos des manifestations du parc Gezi de 2013, « qui correspondait aux objectifs des organisations terroristes, et un document répertorié sous le nom "post-coup – final" et intitulé [Turquie. Les droits humains sont menacés par la répression que mène le gouvernement à la suite de la tentative de coup d'État](#), destiné à monter l'opinion publique contre les mesures de prévention prises par l'État contre l'organisation terroriste qui a organisé le coup d'État et d'autres organisations terroristes ».

Explication : ces deux documents sont publics et ont été rédigés et publiés par le Secrétariat international d'Amnesty International. İdil Eser n'était pas directrice d'Amnesty International Turquie lorsque le premier document a été publié en 2013. Il s'agit d'une tentative de lier İdil Eser à l'organisation FETÖ.



Taner Kılıç (maintenu en prison par le tribunal d'İzmir depuis le 9 juin 2016, à la prison de Sakran à İzmir)

Taner Kılıç est un des membres fondateurs et le président d'Amnesty Turquie. Il est avocat spécialisé dans le droit relatif aux réfugiés et travaille depuis des décennies avec des organisations de la société civile défendant les droits humains, et a notamment représenté la section d'İzmir de l'organisation de défense des droits humains Mazlum-Der et l'organisation de défense des droits des réfugiés Multeci-Der. Taner Kılıç était déjà en détention provisoire pour des accusations d'« appartenance à l'organisation terroriste Fethullah Gülen » au moment de l'atelier de Büyükkada. Le tribunal a accepté qu'il soit poursuivi dans l'affaire des 10 d'Istanbul comme l'avait demandé le procureur dans l'acte d'accusation.

Les accusations portées contre lui dans le cadre des deux affaires sont les suivantes :

1. Téléchargement et utilisation de ByLock, l'application de messagerie sécurisée qui, d'après le gouvernement turc, serait utilisée par les membres du mouvement Gülen pour communiquer.
Explication : Taner Kılıç n'a ni téléchargé ni utilisé l'application de messagerie ByLock. Amnesty International a obtenu deux rapports indépendants d'analyse de son téléphone qui confirment que ByLock n'a jamais été téléchargée sur son téléphone. Le ministère public n'a fourni aucun élément de preuve étayant les accusations selon lesquelles Taner Kılıç aurait téléchargé l'application ByLock. Au contraire, les informations fournies sur le trafic des données n'indiquent aucune communication avec le serveur de ByLock. Même si Taner Kılıç avait téléchargé ByLock, le fait de posséder une application disponible internationalement et très souvent téléchargée ne représente pas une infraction pénale. Les méthodes utilisées par le gouvernement pour identifier les utilisateurs présentent généralement de graves lacunes.
2. Le beau-frère de Taner Kılıç a été rédacteur en chef du journal *Zaman* lié au mouvement Gülen, et il fait l'objet d'un mandat d'arrêt.
Explication : il s'agit d'une tentative de suggérer sa culpabilité par association. Taner Kılıç critique depuis longtemps le mouvement Gülen. Les accusations portées contre le mari de sa sœur ne sont pas pertinentes.
3. L'une des trois filles de Taner Kılıç est allée à l'école dans un établissement lié au mouvement Gülen.
Explication : des personnes de toute la Turquie ont envoyé leurs enfants dans des écoles liées au mouvement Gülen, quelles que soient leurs opinions



politiques, parce que ces écoles proposaient un enseignement de grande qualité.

4. Il avait un compte à la Bank Asya, liée au mouvement Gülen, qu'il utilisait « pour des raisons qui n'étaient pas liées à ses revenus financiers », ce qui semble sous-entendre qu'il plaçait de l'argent dans cette banque pour soutenir le mouvement Gülen.

Explication : Taner Kılıç a ouvert ce compte car cela était nécessaire pour payer les frais de scolarité pour les établissements évoqués ci-dessus. Il n'a utilisé ce compte pour aucune autre raison. De nombreuses personnes avaient un compte à la Bank Asya en Turquie. Le fait de posséder un compte en banque ne représente pas un élément de preuve d'une infraction.

En plus de porter les mêmes accusations dans le cadre de l'affaire d'Izmir, le procureur ajoute que Taner Kılıç était au courant de la préparation de l'atelier de Büyükada et qu'il était en contact avec İdil Eser et Günel Kurşun, un des autres accusés dans le cadre de l'affaire de Büyükada, liant ainsi Taner Kılıç à l'affaire Büyükada et justifiant donc son ajout à l'acte d'accusation.

5. Le procureur affirme également que l'organisation terroriste Fethullah Gülen (FETÖ) a infiltré les institutions de l'État et la société civile afin d'arriver à ses fins, sous-entendant ainsi que Taner Kılıç, et probablement İdil Eser également, contribuaient aux objectifs de la FETÖ par leur travail pour Amnesty.

Explication : le travail d'Amnesty International est impartial et indépendant et n'est rattaché à aucune idéologie ou religion ni aucun gouvernement ou groupe. Taner Kılıç est très respecté dans la sphère politique en raison de son travail en faveur des droits humains et des droits des réfugiés. Cette tentative de lier Taner Kılıç à un atelier sur les droits humains qui a eu lieu alors qu'il était en détention est peu convaincante et étrange. Il est normal qu'il ait été en contact avec sa collègue İdil Eser et avec Günel Kurşun, un autre avocat et défenseur des droits humains.

Şeyhmus Özbekli (libéré sous caution le 18 juillet 2017)

Şeyhmus Özbekli, avocat récemment diplômé, est activement impliqué dans la défense des droits humains depuis quatre ans. Il a commencé à militer au sein de l'Association des opprimés (Mazlumder), une organisation réputée de défense des droits humains. Lorsque l'association Mazlumder et nombre de ses sections actives ont été dissoutes, Şeyhmus Özbekli a rejoint l'Initiative pour les droits créée par des militants des sections dissoutes de Mazlumder. Il travaille aussi dans le service Droits humains du barreau de Diyarbakır. Il participait à l'atelier de Büyükada dans le cadre d'une invitation adressée à l'Initiative pour les droits.



Les seuls autres éléments de « preuve » contre Şeyhmus Özbekli sont :
des conversations et des messages entre Şeyhmus Özbekli et Adnan Gul, un homme qui a été renvoyé de l'université et est actuellement en détention et qui, d'après les autorités, utilise ByLock.

Explication : affirmer que Şeyhmus Özbekli s'est entretenu avec quelqu'un qui, d'après les autorités, a utilisé ByLock est encore moins recevable que les accusations d'utilisation de ByLock (voir les allégations d'utilisation de ByLock portées contre Taner Kılıç ci-dessus).

Nalan Erkem (en détention provisoire depuis le 21 juillet 2017, à la prison de Silivri)

Nalan Erkem est avocate. Quand elle était membre du conseil exécutif du barreau d'Izmir, entre 2002 et 2004, elle a soutenu un projet sur le rôle des avocats dans la prévention de la torture. Elle est membre de l'organisation Citizens' Assembly pour laquelle elle a été consultante pour des projets et est membre du conseil exécutif. En plus de sa participation active à Citizens' Assembly (anciennement connue sous le nom d'Helsinki Citizens' Assembly), elle a lancé un projet consistant à observer, du point de vue des droits humains, des hôpitaux psychiatriques de Rusihak et des centres de soins. Elle a contribué en tant qu'experte à des projets de prévention de la violence dans les prisons pour mineurs menés par le barreau, au projet *Ne restez pas silencieux face à la torture* de l'Association turque pour la défense des droits humains (İHD), au suivi du projet sur la violence contre les femmes de la Plateforme conjointe pour les droits humains (IHOP), et à la surveillance de la discrimination. Elle a écrit et publié de nombreux rapports en lien avec son travail de surveillance des droits humains. L'acte d'accusation fait état de deux accusations contre elle :

1. Elle s'est entretenue au téléphone avec Istar Tarhanli, qui fait l'objet de poursuites pour « appartenance à l'organisation terroriste Fethullah Gülen » et a bénéficié d'une libération sous caution.
Explication : Nalan Erkem est une amie d'Istar Tarhanli, qui est aussi membre de l'organisation Citizens' Assembly à laquelle Nalan Erkem participe activement. De plus, bien qu'elle ne représente pas Istar Tarhanli dans l'affaire évoquée ci-dessus, elle est également son avocate.
2. Elle était en possession d'un document classé secret du service national de renseignement turc qui avait été remis à la commission d'enquête spéciale du Parlement.
Explication : Nalan Erkem est avocate. Ce document lui a été remis car elle faisait partie des avocats travaillant sur l'affaire de l'homicide de trois chrétiens, et le tribunal avait demandé que ce document soit officiellement fourni à tous les avocats des personnes impliquées.



Nejat Taştan (libéré sous caution le 18 juillet 2017)

Nejat Taştan est un militant qui défend les droits humains depuis 1986. Il est membre du bureau exécutif de l'Association turque pour la défense des droits humains (İHD), dont il a été le secrétaire général adjoint de 2004 à 2006. Il fait aussi partie des membres fondateurs de la Fondation turque des droits humains (TİHV). Il participe à la direction et aux comités consultatifs de nombreuses ONG travaillant dans le domaine des droits humains et de la discrimination. Son expertise couvre notamment les droits liés à l'origine ethnique, à la couleur de peau, à la liberté de religion et de conviction, au handicap, à la liberté de réunion pacifique et d'association, et à l'équité des procès. Dans le cadre de la Plateforme indépendante de surveillance des élections, il a joué un rôle actif dans la surveillance de toutes les élections qui ont eu lieu en Turquie depuis 2011. Depuis 2010, il est coordonnateur de l'Association pour le contrôle de l'égalité des droits, dont il est un membre fondateur.

Nejat Taştan a été libéré sous caution le 18 juillet, puis a comparu devant un tribunal quelques jours plus tard et a de nouveau été placé en détention, pour être finalement libéré sous caution. Les autres accusations portées contre Nejat Taştan sont les suivantes :

1. Il s'est entretenu par téléphone avec Asuman Doğan, qui, d'après le ministère public, utilise ByLock.
Explication : il s'agit visiblement d'une tentative de lier Nejat Taştan à la FETÖ. Affirmer qu'il s'est entretenu avec quelqu'un qui, d'après les autorités, a utilisé ByLock est encore moins recevable que les accusations d'utilisation de ByLock.
2. Nejat Taştan a reçu plusieurs virements bancaires de personnes faisant l'objet d'une enquête pour appartenance à une organisation terroriste (dont une a été déclarée coupable) et a reçu des virements de ces personnes.
Explication : un de ces virements bancaires a été nommé « remboursement de prêt ». Les accusations ne portent pas sur le fait que les sommes d'argent aient été liées à des infractions. Aucun de ces virements ne peut être considéré comme un élément de preuve d'infractions, mais ils sont inclus pour suggérer une culpabilité par association.

Günel Kurşun (en détention provisoire depuis le 18 juillet 2017, à la prison de Silivri)

Günel Kurşun est un universitaire et un avocat. Avant son licenciement, il était professeur assistant à la faculté de droit de l'université Başkent, à Ankara. Günel Kurşun est un universitaire de renom qui travaille sur des sujets tels que la Cour pénale internationale (CPI) et les crimes de haine. Il est membre fondateur d'Amnesty International Turquie et membre du bureau et ancien président de l'association Human Rights Agenda. Les accusations portées contre lui sont les suivantes :



1. Günal Kurşun est accusé d'avoir été en contact avec Ali Camkomuru, qui, d'après le ministère public, utilise ByLock mais n'est pas lui-même poursuivi.
Explication : affirmer qu'il s'est entretenu avec quelqu'un qui, d'après les autorités, a utilisé ByLock est encore moins recevable que les accusations d'utilisation de ByLock (voir les allégations d'utilisation de ByLock portées contre Taner Kılıç ci-dessus).
2. Günal Kurşun a été renvoyé de son poste de professeur assistant à l'Université de Cukurova en octobre 2016 et il est poursuivi en justice.
Explication : le cas du renvoi de Günal Kurşun a été évoqué comme exemple de renvoi injuste pour des motifs liés à l'exercice légitime du droit à la liberté d'expression dans le rapport d'Amnesty sur les licenciements arbitraires de travailleurs du secteur public intitulé *No end in Sight*, publié en mai 2017 (<https://www.amnesty.org/en/documents/eur44/6272/2017/en/>). Il fait actuellement l'objet d'un procès pour appartenance à l'organisation terroriste Fethullah Gülen pour les mêmes motifs que ceux évoqués pour son licenciement. Bien qu'il ait été libéré sous caution dans le cadre de cette affaire, celle-ci a été utilisée par le tribunal pour justifier son maintien en détention et les poursuites engagées contre lui dans le cadre de l'affaire des 10 d'Istanbul.
3. Günal Kurşun a effectué des virements bancaires à Orhan Kemal Cengiz, qui a travaillé pour le groupe de presse Samanyolu News, un organe médiatique de la FETÖ, en 2015.
Explication : en signalant les transferts d'argent, le procureur sous-entend un lien direct entre Günal Kurşun et la FETÖ, sans affirmer que l'argent en question était lié à une infraction. Orhan Kemal Cengiz, fondateur de l'association Human Rights Agenda et lui-même défenseur des droits humains, est également poursuivi pour appartenance à la FETÖ, bien qu'aucune accusation valable n'ait été portée contre lui lors de la mise en examen dans le cadre de cette affaire.
4. Günal Kurşun a reçu deux virements représentant au total 7 200 livres turques de la part du groupe Feza Media, qui a été fermé par décret le 17 août 2016 pour des accusations de liens avec la FETÖ, et 59 600 livres turques lors de 20 transactions effectuées entre 2014 et 2015. Il a par ailleurs reçu 500 livres turques en droits d'auteur de l'organisation Istanbul Politics Society and Economy Research Association.
Explication : le procureur essaie de lier Günal Kurşun à des organisations qui ont été fermées par décret pour des accusations de liens avec la FETÖ, sans affirmer que l'argent en question était lié à une infraction.

Özlem Dalkıran (en détention provisoire depuis le 18 juillet 2017, à la prison de Silivri)

Özlem est une auteure, traductrice et militante de premier plan qui se bat depuis longtemps pour les droits humains. Elle fait partie des membres fondateurs d'Amnesty



International Turquie, dont elle a été responsable des médias puis présidente. Elle est membre active de Citizens' Assembly et coordonnatrice du réseau d'informations indépendant Bianet. Elle est aussi membre depuis de nombreuses années du comité chargé d'attribuer les prix Hrant Dink et elle continue de soutenir le travail de la Fondation Hrant Dink.

L'acte d'accusation présente les accusations suivantes contre Özlem Dalkıran :

1. Elle a organisé l'atelier de Büyükada.
2. Elle a été en contact téléphonique avec İřtar Tarhanlı, qui est en liberté sous caution et fait l'objet d'accusations d'appartenance à la FETÖ.
Explication : comme Nalan Erkem, qui est également accusée de s'être entretenue avec İřtar Tarhanlı, Özlem Dalkıran est une amie d'İřtar Tarhanlı et est membre de la même ONG (Citizens' Assembly).
3. Des documents ont été retrouvés sur ses appareils électroniques, notamment un document intitulé *Istanbul 'NO' Councils Meeting*. L'acte d'accusation présente plusieurs extraits de ce document, dont des références à Semih Özakça et Nuriye Gülmen, les deux professeurs renvoyés qui sont en grève de la faim et sont en détention provisoire, accusés par les autorités d'être « membres du groupe armé de gauche DHKP-C » ; un résumé d'un discours d'İsmail Erdogan, un cuisinier en grève de la faim en signe de solidarité avec Semih Özakça et Nuriye Gülmen, qui avait été distribué lors d'une réunion conjointe des Conseils du « Non » le 18 juin 2017 ; plusieurs passages surlignés dans un document lié aux discussions des Conseils du « Non » sur les possibilités de continuer la marche pour la justice organisée par le Parti républicain du peuple (CHP) au-delà d'Istanbul (sa destination finale), prédisant une intervention de l'État, faisant des références aux manifestations du parc Gezi, évoquant des propositions d'actions pour mettre à mal l'économie (par exemple en entravant le travail des entreprises Pařabahçe et İř Bank). D'après l'acte d'accusation, le document évoque également Berk Ercan (qui, d'après l'acte d'accusation, a été poursuivi pour appartenance au groupe armé DHKP-C et a fourni des preuves que Semih Ozakca et Nuriye Gulmen étaient membres du groupe armé) et des discussions à propos des possibilités de renforcer les manifestations contre l'homicide de Berkin Elvan (un garçon tué lors des manifestations du parc Gezi), manifestations que les autorités considèrent comme de la propagande pour le groupe armé DHKP-C. Le procureur affirme que le document montre que les personnes parlaient des moyens d'utiliser la situation politique actuelle pour organiser des événements publics non violents et perturbateurs semblables aux événements du parc Gezi.
Explication : Özlem Dalkıran avait sur son ordinateur un document rédigé par un groupe local destiné à encourager à voter contre le référendum constitutionnel



d'avril 2017. Elle n'est pas accusée d'avoir rédigé ce document ou d'avoir contribué d'une quelconque manière aux discussions citées dans ce document, mais simplement de l'avoir enregistré sur son ordinateur. Il n'existe aucun lien entre le contenu du document ou les Conseils du « Non » et l'atelier de Büyükada.

4. Dans une conversation WhatsApp retrouvée sur son téléphone Samsung et datée du 18 juin 2017, Özlem Dalkıran a écrit aux participants de l'atelier :

« Je vous écris maintenant à propos de quelque chose d'important. Voici la traduction d'[une demande] de notre organisateur Ali : Votre première tâche : avant de prendre le ferry [pour venir sur l'île], éteignez tous vos appareils électroniques. Téléphone, ordinateur portable, tablette, smart watch etc. Vous ne les rallumerez que lorsque vous arriverez à l'hôtel, après le voyage, et que vous aurez regardé autour de vous et admiré le paysage. Merci de répondre « OK » lorsque vous lisez ce message afin que je sache que vous l'avez bien reçu. »

Explication : Özlem Dalkıran coordonnait les aspects pratiques de l'atelier et avait donc créé un groupe WhatsApp pour communiquer avec les participants. L'acte d'accusation sous-entend que les instructions d'Ali Gharavi étaient liées à quelque chose de douteux, alors qu'il encourageait les participants à éteindre leurs appareils et à se reposer et profiter de la traversée en ferry vers Büyükada avant de commencer l'atelier et qu'ils pourraient alors rallumer leurs appareils à ce moment-là.

5. Özlem Dalkıran a effectué trois virements bancaires. Deux étaient destinés à des associations qui ont par la suite été fermées au titre du décret imposé dans le cadre de l'état d'urgence pour des accusations de liens avec le PKK (Rojava Solidarity Association et Justice for Roboski Peace for the Earth Association). Le troisième virement, nommé « Pour les Irakiens », était destiné à une personne qui, d'après l'acte d'accusation, a été déclarée coupable d'appartenance à une organisation terroriste.

Explication : les virements étaient des dons pour de l'aide humanitaire. Le procureur essaie d'établir un lien entre Özlem Dalkıra et le PKK. Les accusations ne portent pas sur le fait que les sommes d'argent aient été liées à des infractions.

Veli Acu (en détention provisoire depuis le 18 juillet 2017, à la prison de Silivri)

Veli Acu a étudié les sciences politiques et l'administration publique, et était étudiant en littérature anglaise à l'université de Gaziantep lorsqu'il a été arrêté. Il est membre du bureau de l'association Human Rights Agenda depuis 2009, et membre d'Amnesty



International depuis 2010. Ses domaines d'intérêt universitaires sont les droits humains, le nationalisme, la théorie politique et la société civile. Il a occupé différents postes dans diverses organisations de la société civile depuis 2010. Depuis mai 2016, il est administrateur de programme adjoint pour le Programme alimentaire mondial de l'ONU.

Les accusations portées contre Veli Acu dans l'acte d'accusation sont les suivantes :

1. Il s'est entretenu avec Erol Ohtamiş, un utilisateur de ByLock qui a été renvoyé de son emploi de fonctionnaire et qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt dans le cadre de l'enquête sur la FETÖ. Il s'est entretenu 93 fois au téléphone avec Fatih Barsak, qui fait l'objet d'une enquête et est en détention pour des accusations d'appartenance à la branche jeune du PKK.

Explication : Erol Ohtamiş a contacté Veli Acu après avoir trouvé ses coordonnées sur LinkedIn, pour se renseigner à propos d'un poste qui allait peut-être être ouvert au Programme alimentaire mondial de l'ONU où Veli Acu travaille. Fatih Barsak est un membre de la famille de Veli Acu, il est donc normal qu'ils soient en contact.

2. Des documents liés à Semih Özakça et Nuriye Gülmen ont été trouvés sur ses appareils électroniques, ainsi que des versions PDF de deux livres interdits du dirigeant du PKK Abdullah Öcalan et une version PDF d'un autre livre également interdit car il serait un outil de propagande pour le PKK.

Explication : le ministère public essaie d'établir un lien entre Veli Acu et la FETÖ (à travers ses conversations avec un utilisateur présumé de ByLock), le PKK et le groupe armé DHKP-C (à travers des documents liés à Semih Özakça et Nuriye Gülmen), trois groupes interdits avec des idéologies opposées. Le fait d'être en possession de livres interdits ne constitue pas une infraction.

3. Veli Acu a eu une conversation sur WhatsApp avec une personne apparaissant sous le nom de Xalaff dans son répertoire téléphonique, à propos d'un militant des droits des personnes LGBT qui avait besoin d'un logement à Urfa pour quelques jours.

Explication : on ignore ce que le procureur essaie d'impliquer par cette conversation. Veli Acu dit dans la conversation qu'il a rencontré cette personne par l'intermédiaire du site Internet Kurdhost, ce qui peut expliquer l'utilisation de la conversation dans l'acte d'accusation.

4. Veli Acu a reçu un virement bancaire de 1 000 livres turques de Mehmet Işık et lui a envoyé un virement de 1 785 livres turques qualifié de « don ». Le procureur affirme que deux autres personnes ont envoyé de l'argent à Mehmet Işık, pour un total de 390 000 dollars, et que l'une de ces personnes aurait déclaré qu'il s'agissait d'un don pour un projet du Conseil danois pour les réfugiés et l'association Support to Life, des ONG travaillant avec la Syrie. Veli



Acu a également envoyé 100 livres turques et a reçu un virement de 750 livres turques d'une personne qui a été déclarée coupable d'« appartenance à une organisation terroriste ».

Explication : le procureur essaie probablement d'impliquer que Veli Acu a des liens avec des organisations en Syrie. Veli Acu n'est pas accusé d'être lié aux importantes sommes transférées, qui étaient de toute façon destinées à être utilisées par des ONG reconnues.

İlknur Üstün (en détention provisoire depuis le 21 juillet 2017, à la prison de Sincan à Ankara)

İlknur Üstün est une militante. Elle a grandi à Ankara et est diplômée de philosophie à l'université d'Ankara. Elle participe activement à plusieurs organisations de défense des droits des femmes. Elle est actuellement directrice de l'association des femmes (KADER) à Ankara. Elle est également coordonnatrice Turquie du Lobby européen des femmes et coordonnatrice de la Coalition des femmes. Elle mène des recherches sur le genre et les politiques locales et contribue à diverses revues scientifiques et autres publications.

L'acte d'accusation fait référence à deux documents trouvés sur l'ordinateur d'İlknur Üstün, sans pour autant formuler des accusations à leur sujet :

1. Un document intitulé *With the support of your embassy* qui présente des informations sur des dépenses liées à un projet sur l'égalité de genre et la participation à l'élaboration de politiques et de comptes rendus, financé par l'ambassade britannique.
Explication : l'acte d'accusation ne formule pas d'accusations en lien avec ce document. Ces informations ont probablement été incluses pour démontrer un lien avec l'ambassade britannique.
2. Un document intitulé *regarding the meeting*, avec un article qui aurait été rédigé par İlknur Üstün à propos de l'atelier de Büyükada, le nombre de participants attendus, des informations sur l'hôtel et les lieux, et les titres des différentes parties de l'atelier.
Explication : l'acte d'accusation ne fait pas état d'accusations liées à ce document, et on ignore pourquoi ce document est inclus, si ce n'est qu'il prouve qu'elle a participé à l'atelier de Büyükada, ce qu'elle ne nie pas, et que le procureur n'a pas trouvé d'autre élément à charge.

Ali Gharavi (en détention provisoire depuis le 18 juillet 2017, à la prison de Silivri)

Ali Gharavi, de nationalité iranienne et suédoise, est écrivain et consultant en stratégie numérique. Après avoir travaillé dans le secteur des entreprises, Ali Gharavi est devenu



responsable des technologies de l'information au Centre pour les Victimes de la Torture (CVT), une organisation basée à Minneapolis, aux États-Unis, et proposant un soutien aux victimes de torture et menant des campagnes mondiales de plaidoyer pour mettre fin à la torture. Ali Gharavi était responsable des stratégies sur les technologies de l'information au CVT. De 2010 à 2014, il a dirigé le programme Vie privée et expression de l'organisation Tactical Technology Collective, cherchant à sensibiliser l'opinion publique aux questions du respect de la vie privée et de la sécurité en ligne, ainsi qu'à aider les défenseurs des droits humains à accéder à des outils et des ressources en matière de stratégie et de sécurité numériques. Ces trois dernières années, en tant que consultant indépendant, Ali Gharavi a travaillé avec tout un éventail d'organisations de défense des droits humains et d'aide au développement respectées (dont Hivos et Front Line Defenders) sur des stratégies visant à pérenniser et à sécuriser le travail en faveur des droits humains et du développement.

Le procureur a formulé les accusations suivantes contre Ali Gharavi :

1. Il a participé à l'atelier de Büyükada en tant que formateur.
2. Il était en possession d'une carte qui présentait l'est et du sud-est de la Turquie comme une région étymologiquement différente et liée à un autre État.

Explication : le procureur semble essayer d'attribuer à Ali Gharavi une prise de position politique sur l'intégrité territoriale de la Turquie. Or, cette carte n'a rien à voir avec des opinions séparatistes. Ali Gharavi est intéressé par les études linguistiques et a utilisé cette carte ethno-linguistique dans le cadre d'un autre programme de formation en accueil interculturel pour des enseignants de lycée et dans un contexte complètement différent.

Peter Steudtner (en détention provisoire depuis le 18 juillet 2017, à la prison de Silivri)

Peter Steudtner est un ressortissant allemand. Il est formateur en communication non-violente, stratégie informatique et bien-être.

En ce qui concerne Peter Steudtner, l'acte d'accusation cite la déclaration d'un témoin secret et la déposition d'un homme ayant été interprète pour l'atelier, qui ont déclaré qu'il avait été formateur pendant l'atelier de Büyükada et que plusieurs applications de messagerie avaient été évoquées pendant l'atelier, dont WhatsApp, Signal, Wire et ByLock. Peter Steudtner a été trouvé en possession d'une clé USB qui contenait des documents intitulés « Carved » et donnant pour instructions de copier et de supprimer les fichiers et de « cacher les vidéos ».

Explication : Peter Steudtner était bien formateur pour l'atelier et la sécurité des données a bien été discutée. Il ne s'agit pas là d'une infraction. Aucune des personnes de cette discussion n'est accusée dans l'acte d'accusation d'utiliser elle-même ByLock, elles l'ont simplement évoquée lorsque le cryptage a été abordé.

